

*Bernadette GROISON*  
*Secrétaire Générale*

*BG/NO/12.13/007*

**Monsieur Jean-Marc Ayrault**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Les Lilas, le 2 octobre 2012

**Objet : La « chaîne orientation-formation-emploi »**

Monsieur le Premier Ministre,

Le 12 septembre dernier l'Association des Régions de France et vous-même avez signé une déclaration commune, qui se traduit par « 15 engagements pour la croissance et pour l'emploi ».

L'ensemble de ces engagements sera sans nul doute débattu dans le cadre de la large concertation annoncée sur la décentralisation. La FSU y interviendra de façon constructive, afin de faire progresser dans notre pays la question centrale qu'est la croissance et l'emploi, et bien plus largement, la démocratie et l'efficacité des politiques publiques. Une amélioration significative de l'articulation entre l'Etat et les Régions, et plus largement, entre l'Etat et l'ensemble des collectivités, de même qu'entre les collectivités elles-mêmes est en effet une nécessité.

Toutefois, nous souhaitons attirer très fortement votre attention sur une thématique particulière, celle que les Régions appellent « la chaîne orientation-formation-emploi » et vous faire part du désaccord de la FSU sur deux points contenus dans la déclaration commune : la carte des formations et l'orientation.

Nous avons été en effet fort étonnés de lire que les Régions deviendraient « pilote » de « l'évolution de la carte des formations » ( n°8) « d'ores et déjà », selon l'expression de la fin de l'introduction en page 1 ; qu'elles devraient « moderniser » le « service public d'orientation » qu'elles ont « vocation à coordonner et animer », point repris dans l'engagement 15 de façon précise, puisqu'il est question de leur donner cette compétence.

Ces deux engagements pris sont contradictoires avec le souci de concertation approfondi qui semble être celui du gouvernement, ce qui nous a été encore confirmé le 6 septembre lors d'une audience auprès de Madame Anne-Marie Escoffier. De plus, les Régions qui n'ont aujourd'hui ni la compétence sur la carte des formations initiales, ni sur le service public d'orientation (SPO) ne peuvent à l'évidence anticiper sur la future loi et piloter la carte des formations ou moderniser le SPO.

Sur le fond, la FSU tient à réaffirmer son attachement aux principes d'organisation du service public d'éducation selon le principe des compétences partagées tel qu'il a été défini par les lois et décrets de l'Acte I de la décentralisation. Il n'est pas souhaitable en effet de transférer aux Régions la compétence concernant la carte de la formation initiale sous statut scolaire. La France a besoin d'une politique de démocratisation du système éducatif afin de qualifier davantage de jeunes, et si possible 100% comme le demandait déjà la loi de 1989, tout en

élevant de façon très sensible le niveau global de qualification. Un tel objectif, en l'état de l'organisation des pouvoirs en France, sera impossible à atteindre si demain, il y a, concernant la formation professionnelle et technologique, soit environ 50% des effectifs lycéens du second degré, 26 politiques régionales.

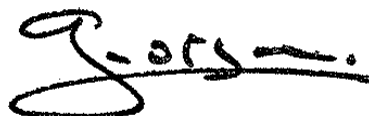
Concernant l'orientation, la FSU souhaite que tous les jeunes en formation initiale, ceux sortis du système scolaire sans qualifications, les chômeurs et les salariés puissent enfin avoir un droit effectif à l'orientation, qui n'existe pas aujourd'hui, en particulier pour les salariés. Ce droit à l'orientation n'est pas vraiment compatible avec une vision qui semble tenir de viatique à bien des acteurs européens, nationaux ou régionaux sur ce sujet : il ne suffit pas de bien informer pour diriger les flux de jeunes ou de chômeurs vers les emplois... L'adéquation orientation- formation est en effet aussi introuvable que l'adéquation formation-emploi.

Nous ajouterons qu'il existe aujourd'hui un service public d'orientation, celui de l'Education nationale, qu'il convient de conforter et d'améliorer. Par contre, le « SPO » tel qu'imposé sans concertation par le précédent gouvernement ne pourra jamais fonctionner tant le processus de labellisation en cours pose des problèmes majeurs notamment à tous les services publics existants, notamment ceux de l'Education Nationale et de Pôle emploi, ainsi qu'aux Missions locales, parties intégrantes du Service Public de l'Emploi. En effet, la labellisation avait davantage comme objectif de mettre sous tutelle d'organismes non publics ces services et professionnels compétents couvrant tout le territoire, voire de privatiser l'orientation.

C'est bien pourquoi nous demandons à nouveau<sup>1</sup> avec insistance un moratoire et la mise à plat du SPO : c'est une exigence démocratique, une nécessité si l'objectif demeure d'avancer enfin valablement sur un sujet important. La FSU ne manquera pas de faire des propositions permettant de construire ce service public que l'on pourrait appeler d'orientation professionnelle, qui aujourd'hui n'existe pas.

C'est bien pourquoi la FSU s'inquiète également fortement de voir les Régions demander depuis des mois la compétence, le pilotage et l'animation en matière d'orientation tout au long de la vie, et le gouvernement semble les leur accorder, avant toutes discussions sérieuses sur ce sujet, qu'il s'agisse du contenu du SPO ou de la répartition des compétences entre Etat et Région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.



**Bernadette GROISON**  
**Secrétaire Générale**

Copie de ce courrier aux Ministres :

Michel Sapin  
Marylise Lebranchu  
Anne-Marie Escoffier  
Vincent Peillon  
Stéphane Le Foll

---

<sup>1</sup> Notre courrier du 7 juin 2012